

E 6386

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 juillet 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 juillet 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 17/2011 à l'intérieur de la section III –
Commission – du budget général pour l'exercice 2011



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 1^{er} juillet 2011
(OR. en)**

11968/11

FIN 447

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception: 30 juin 2011
Destinataire: M. György MATOLCSY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Virement de crédits n° DEC 17/2011 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC17/2011.

p.j.: DEC17/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 22/06/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 17/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0405 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

ARTICLE - 04 05 01 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

CE	0
CP	- 610 000

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 43 Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

CE	- 610 000
----	-----------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0401 Dépenses administratives du domaine politique «Emploi et affaires sociales»

POSTE - 04 01 04 14 Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) Dépenses pour la gestion administrative

CND	610 000
-----	---------

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

04 01 04 14 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) - Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2011

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	610 000
7. Renforcement proposé	610 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 05/05/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Un montant de 610 000 euros (correspondant à 0,12 % du plafond d'intervention du FEM) est demandé afin de couvrir l'assistance technique relative au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM). Cette assistance technique a été prévue lors de l'élaboration du Règlement n°1927/2006 (CE) établissant le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en son article 8.

En 2011, ce montant pour l'assistance technique financera notamment des actions de surveillance, d'information et de conseils aux Etats membres pour l'utilisation, le suivi et l'évaluation du FEM, à la création d'une base de connaissance pertinente et à l'organisation de séminaires sur la mise en œuvre du FEM.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

04 05 01 - Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2011

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	47 608 950
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	777 390	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	777 390	47 608 950
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	777 390	47 608 950
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	777 390	46 998 950
7. Prélèvement proposé	0	610 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	1,28%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 05/05/2011	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

La ligne pour l'assistance technique EGF à l'initiative de la Commission (Ligne Budgétaire: 04 01 04 14) est utilisée pour cette action et doit donc être alimentée en crédits d'engagement et de paiement. Une partie des crédits de paiement disponibles sur la ligne EGF 04 05 01 seront utilisés pour couvrir ce montant.

II.B

a) Intitulé de la ligne

40 02 43 - Réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

b) Données chiffrées à la date du 05/05/2011

	CE
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-777 390
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	499 222 610
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	499 222 610
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	n.a.
7. Prélèvement proposé	610 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,12%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 05/05/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, la réserve pour le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a pour objet de fournir un appui complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de changements structurels majeurs liés à la configuration du commerce mondial, afin de les aider dans leur réintégration sur le marché du travail.